

**Mesures d’évitement, de réduction, de compensation et de surveillance**

Le tableau ci-dessous résume les enjeux, les impacts évalués, et les mesures ERC/surveillance associées. Les coûts estimés sont présentés dans le deuxième tableau.

**Tableau 1– Mesures d’évitement, de réduction, de compensation et de surveillance**

Eléments		Enjeux	Impacts du projet	Mesures	Type (E/R/C) ou surveillance
<b>Milieu physique</b>	Climat	Faible	Faible	Suivi de la consommation de gaz naturel et déclaration GEREP	Surveillance
	Qualité de l’air	Faible	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le site s’engage à réexaminer son programme d’analyse des rejets dans l’atmosphère, pour proposer des analyses supplémentaires sur certains émissaires qui émettraient des nouvelles matières actives, si les poussières totales correspondant dépassaient les 1 mg/Nm<sup>3</sup>.</li> <li>Mesures et bilan annuel de COV</li> </ul>	Surveillance
	Géologie / Sol	Fort	Peu significatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>Surfaces d’exploitation imperméabilisées</li> <li>Cuves de stockage vrac et les aires de dépotages des rétentions étanches</li> <li>Surfaces de stockage étanches pour les parcs et magasins des conditionnés</li> <li>Procédure « pollution accidentelle » et kit antipollution</li> <li>Travaux de réhabilitation des zones de stockage (V10, V05, V06) (voir tableau coût)</li> <li>Programme de surveillance des sols et des eaux souterraines selon prescription 9.2.6 de l’arrêté préfectoral du 18 février 2015</li> </ul>	Evitement Et Surveillance
	Eaux souterraines	Moyen à forte	Peu significatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les mêmes mesures pour le sol (voir ligne précédente)</li> <li>Programme de surveillance des eaux souterraines selon prescription 4.3.14 de l’arrêté préfectoral du 18 février 2015</li> <li>Suivi de consommation de l’eau de nappe selon</li> </ul>	Evitement Et Surveillance

				prescription 9.2.2. de l'arrêté préfectoral du 18 février 2015 et respect de la valeur limite fixée dans l'arrêté préfectoral	
	Eaux de surface	Moyen à forte	Nul	<ul style="list-style-type: none"> <li>Programme de surveillance des rejets selon prescriptions 9.2.3 et 9.2.4 de l'arrêté préfectoral du 18 février 2015</li> </ul>	Surveillance
<b>Milieu naturel</b>	Zonages naturels Continuités écologiques Patrimoine faunistique et floristique	Moyen à forte	Nul	Pas de consommation de terrain	E
<b>Patrimoine paysager et culturel</b>	Paysage	Faible	Nul	Pas de construction	E
	Patrimoine culturel et archéologique	Faible à Moyen	Nul	Pas de construction	E
<b>Nuisances</b>	Sonores	Moyen	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de nouvel équipement source de bruit</li> <li>Une campagne de mesures le week-end pour le constat d'impact sonore après le démarrage du projet Century permettra de s'assurer du bon respect des objectifs réglementaires.</li> </ul>	E Et Surveillance
	Odeurs	Faible à négligeable	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de nouvelle substance odorante classée 'orange'</li> <li>Les mêmes équipements pour capter les COV sont utilisés dans le cadre de Century</li> </ul>	E et R
	Environnement lumineux	Faible	Nul	Pas d'ajout de source lumineuse	E
<b>Trafic</b>	Trafic	Faible	Négligeable	Faible augmentation	-

**Tableau 2- Estimation des coûts des mesures ERC**

Investissement HSE prévu dans le cadre du projet Century	Coût (k€)
Travaux de réhabilitation des zones de stockage (V10, V05, V06)	800